

Montréal, le 4 juillet 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasinement de Pointe-du-Lac (Projet)  
Dossier R-4034-2018 phase 3**

---

Maîtres,

Le 12 juin 2019, Intragaz a soumis, dans le cadre du dossier mentionné en objet, une demande visant à rendre provisoire le tarif E-6 en date de la mise en service du Projet, laquelle est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2019<sup>1</sup> (la Demande).

Intragaz mentionne qu'elle entend demander ultérieurement l'entrée en vigueur du cavalier tarifaire afin de refléter l'ajustement à la baisse du Tarif E-6, à compter de la date de mise en service du Projet et pendant la durée du Tarif E-6.

Elle mentionne également son intention de demander, dans le cadre d'une phase ultérieure du présent dossier, et lorsque les coûts réels du Projet seront connus, l'approbation par la Régie de l'énergie (la Régie) du calcul du cavalier tarifaire et la fixation du montant dudit cavalier pendant la durée d'application du Tarif E-6.

La Régie informe les participants qu'elle traitera cette demande en phase 3 du présent dossier par voie de consultation. Les intervenants reconnus dans le cadre de la phase 1 du présent dossier pourront soumettre des commentaires sur la Demande à la Régie **au plus tard le 19 juillet 2019 à 12h.**

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

*Natalia Lis pour*  
**Véronique Dubois, avocate**  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/nl

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0075](#).